

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR



LE CONVENTIONNEMENT : UNE SOLUTION DE
DEFISCALISATION AVANTAGEUSE SUR NOTRE
COMMUNE DE **GARONS**

REDUISEZ VOS IMPOTS



INFORMATIONS CONVENTIONNEMENT

Demandez le guide du conventionnement à l'accueil de la mairie
Ou Pôle Habitat Nîmes Métropole

Permanences: Tel: 04.66.02.54.14

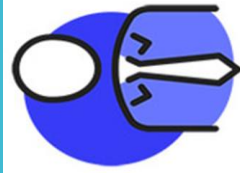
Lundi 14h/16h, Mardi 10h/12h – 14h/16h, Jeudi 14h/16h

Vous conventionnez avec l'ANAH :

- vous fixez votre prix de loyer à 8,08€/m2 max
- vous louez à un locataire dont les revenus n'excèdent pas un certain montant, un jeune couple, un retraité, une famille avec enfants

Catégorie de ménage	Revenus fiscaux de réf. du ménage
1 pers.	20 870 €
2 pers. (à l'exclusion des jeunes ménages)	27 870 €
3 pers. Ou 1 pers. seule avec 1 pers à charge. Ou jeune ménage sans pers à charge	33 516 €
4 pers. Ou 1 pers seule avec 2 pers à charge	40 462 €
5 pers. Ou 1 pers seule avec 3 pers à charge	47 599 €

→ VOUS DEDUISEZ -70% DE VOS REVENUS
LOCATIFS



Salarié 2 000€ net imposable
Déclare 24 000€/an
-10% frais pro
RFR= 21 600€/ an

